

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**REFONTE RÈGLEMENT NUMÉRO 169  
(De 169-1 à 169-8)**

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**ATTENDU** que la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice d'une activité;

**ATTENDU** que la municipalité de Ferme-Neuve veut adopter un règlement en matière de tarification des services et activités;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Michel Venne lors de la séance du conseil, tenue le 11 janvier 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon, d'adopter le règlement portant le numéro 169 comme suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement est identifié par le numéro 169 et s'intitule « Règlement de Tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve ».

**ARTICLE 2**

Le Conseil décrète la tarification des services et des activités de la municipalité de Ferme-Neuve, selon les annexes jointes au présent règlement pour faire partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes suivantes :

- A) Administration
- B) Travaux publics
- C) Activités culturelles et sportives
- D) Fourniture des biens et service
- E) Urbanisme

*(Modifié par le règlement numéro 169-2)*

**ARTICLE 4**

Toute taxe applicable est en sus des tarifs indiqués ci-dessous, sauf si indication contraire toute nouvelle taxe imposée sera ajoutée aux présents tarifs.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## ANNEXE A

### ADMINISTRATION

#### Disposition générales – Finances

#### **1- FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission des documents détenus par la Municipalité, le tout conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-21, a. 11, 85 et 155) \*Les frais prévus au règlement ont été indexés selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, le 25 avril 2020 page 315 (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II) et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont les suivants :

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Rapport d'événement ou accident	16.50	\$ chacun
Carte routière de la Municipalité	4.10	\$ chacun
Plan général des rues ou tout autre plan	4.10	\$ chacun
Unité d'évaluation pour une copie d'un		
Extrait du rôle d'évaluation	0.49	\$ chacun
Copie de règlement	0.41	\$/page
maximum	35.00	\$/document
Copie du rapport financier	3.30	\$/document
Page photocopiée 8,5 "X 11" ou 14"X 11"	0.41	\$/page
Page dactylographiée ou manuscrite	4.10	\$/page
Liste des contribuables ou habitants	0.01	\$ par nom
Certificat de toute nature	5.00	\$ chacun
Attestation d'évaluation avec recherche de titres de propriété	50.00	\$/document
Plan de cadastre		coût réel

#### **2- PHOTOCOPIES / OBNL**

<b>FORMAT</b>	<b>NOIR ET BLANC</b>	<b>RECTO/ VERSO</b>	<b>COULEUR</b>	<b>COULEUR RECTO/VERSO</b>
8.5 X 11	.10 ¢	.20 ¢	.15 ¢	.30 ¢
CARTON BLANC 8.5 X 11	.23 ¢	.33 ¢	.28 ¢	.43 ¢
8.5 X 14	.10 ¢	.20 ¢	.25 ¢	.50 ¢
11 X 17	.15 ¢	.30 ¢	.30 ¢	.60 ¢

#### **3- PLASTIFIÉ / OBNL**

<b>FORMAT</b>	
8.5 X 11	3.00 \$
8.5 X 14	3.25 \$

(Modifié par les règlements numéros 169-2 et 169-5)

## **ANNEXE B**

### **TRAVAUX PUBLIC**

#### **1) TAUX POUR LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, MATÉRIEL, MACHINERIE ET ADMINISTRATION**

**Main-d'œuvre :** les salaires payés, plus les avantages sociaux dont le taux est établi au début de chaque année en fonction des coûts réels :

**Matériel :** le prix coûtant à la Municipalité avant toutes les taxes;

**Machinerie :** les prix basés sur ceux du ministère des Transports en fonction des taux approuvés par le conseil municipal pour le service des travaux publics ;

**Administration :** 5 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité, avant les taxes, si inférieur à 1,000.00 \$;

10 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité avant les taxes, si supérieur à 1,000.00 \$;

Les organismes à but non lucratif, municipal, paramunicipal, gouvernemental et scolaire, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Ferme-Neuve, ainsi que les partenaires de la Municipalité, sont exemptés des frais d'administration.

Est également exemptée des frais d'administration, toute facturation par la Municipalité des droits redevables en regard du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et des contributions au fonds de parcs et terrains de jeux.

- 1) **INSPECTION PAR CAMÉRA DU BRANCHEMENT À L'ÉGOUT (frais fix 100.00\$)**
- 2) **RAPPEL EN SURTEMPS POUR FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU (frais fix 150.00\$)**
- 3) **INSTALLATION DE NUMÉRO CIVIQUE (10.00\$)**
- 4) **DÉBLOCAGE D'ÉGOUT CÔTÉ CITOYEN (COÛT RÉEL)**

## ANNEXE C

### ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

#### 1. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque n'étant pas reconnue comme équipements à caractère supra local, un tarif est applicable pour les non-résidents.

Le service est gratuit pour les résidents.

##### A) Tarification

	Tarification	
	Résidents	Non-résidents
Enfant-étudiant-retraité	Gratuit	10.50\$
Adulte	Gratuit	36.00\$
Carte d'abonné (lorsque perdue)	2.75\$	2.75\$

##### B) Retard

Après 30 jours de retard, un avis écrit avec facturation est émis. Après 45 jours de retard, le service émet une facture comprenant, le coût de remplacement du bien emprunté et des frais d'administration de 5% en plus des frais du réseau biblio de 7.50 \$ + taxes.

##### C) Perte ou dommages

Tout usager, qui perd ou endommage gravement un bien emprunté, devra payer son coût de remplacement et les frais d'administration ainsi que les frais du réseau Biblio.

#### 2. LOCATION DES ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS AU CENTRE BEN LEDUC

##### A) Location de glace

<b>HOCKEY</b>	
Tarif régulier (incluant ligue adulte)	195.00/h
Tarif régulier. Entre 5 heures et 12 heures.	168.00\$/h
Tarif régulier. Pour plus de 12 heures.	145.00\$/h
Tarif estival (avant le 4 septembre).	168.00\$/h
Tarif estival (avant le 4 septembre). Entre 5 heures et 12 heures.	145.00\$/h
Tarif estival (avant le 4 septembre). Pour plus de 12 heures.	125.00\$/h

<b>HOCKEY À PIED</b>	
Tarif régulier hockey à pied.	170.00\$/ h
Tarif régulier hockey à pied. Pour plus de 12 heures.	125.00\$/ h
Tarif estival hockey à pied (avant le 4 septembre). Pour plus de 1 heure.	95.00\$/ h

Le tarif comprenant 5 heures consécutives et plus est valide pour une même activité et pour des journées successives seulement. Le tarif débute à la première heure.

Lorsque les services du personnel de caisse sont requis, l'organisme locataire verse à la Municipalité le montant le plus élevé, soit le remboursement des frais du personnel engagé ou le 10% des recettes plus taxes, payable en surplus du tarif horaire pour la location de la glace.

Les équipes devront avoir quitté le vestiaire 45 minutes après la partie sinon, des frais excédentaires seront facturés à raison de 50,00\$ par tranche de 15 minutes.

<b>HOCKEY LOISIRS</b>	<b>Par session</b>
Tarif par enfant (rabais de 20% sur les autres enfants d'une même famille).	50.00\$

<b>PÉTANQUE SUR GLACE</b>	
Tarif horaire par personne	8.00\$
Tarif pour un étudiant ou une personne de 55 ans et plus.	4.00\$

#### **B) Tarif spécial pour OBNL - glace**

4 heures et moins	140.00\$ / h
Entre 4 heures et 12 heures	125.00\$ / h
Pour 12 heures et plus	110.00\$ / h

Ce tarif spécial est valide pour une même activité et pour des journées successives seulement. Le tarif débute à la première heure.

#### **C) Tarif Chronomètre (par partie)**

	<b>Saison</b>
Ligue hockey <b>mineur</b> M7 – M9 – M11	16.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M13	17.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M15	18.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M18	20.00\$
Ligue hockey junior	20.00\$
Ligue de hockey adulte.	20.00\$

#### **D) Dalle de béton – activités spéciales**

Tarif horaire	60.00\$/h
Tarif journalier pour plus de 24 heures	550.00\$/24h
Tarif journalier pour le montage	225.00\$
<b>Activités sportives</b>	
Tarif horaire par personne.	5.00\$
Tarif horaire pour un étudiant ou pour une personne de 55 ans et plus.	2.50\$

**E) Salle Sam-Matts**

	<b>Tarification</b>
Pour une journée de 8 heures et plus	200.00\$
Pour un bloc de 6 à 7 heures	150.00\$
Pour un bloc de 4 à 5 heures	100.00\$
À l'heure	25.00\$
Pour 24 heures	300.00\$
Pour une fin de semaine	450.00\$

**F) Petite salle (hall d'entrée)**

	<b>Tarification</b>
Une journée de 8 heures et plus	110.00\$
Une demi-journée (7 heures et moins)	70.00\$
Montage de la salle (9 tables et moins)	20.00\$
Montage de la salle (10 tables et plus)	30.00\$

Les lieux doivent être remis dans leur état initial. Si nécessaire, des frais de remise en état (plus de 20\$) seront exigés pour tout bris de matériel appartenant à la Municipalité.

**G) Location de salles avec la glace**

	<b>Forfait</b>
Salle Sam-Matts, une journée de 8 heures et plus avec glace	400.00\$
Salle Sam-Matts, une demi-journée de 7 heures et moins avec glace	350.00\$
Petite salle (Hall d'entrée) une journée de 8 heures et plus avec glace	310.00\$
Petite salle (Hall d'entrée) une demi-journée de 7 heures et moins avec glace	270.00\$
Réfection de la glace	100.00\$

Possibilité de séparer le prix de la glace s'il y a deux réservations de glace en même temps.

**H) Équipements**

	<b>Tarification</b>
Tables (par événement)	10.00\$ par table
Chaises (par événement)	5.00\$ pour 6 chaises

Location lorsque l'événement se déroule à l'extérieur du Centre sportif Ben Leduc.

**I) Tarifs annuels panneaux publicitaires**

	<b>Tarification</b>
Mural (4 x 8)	191.00\$
Bande patinoire (93 x8)	382.00\$
Zamboni (selon la grandeur)	265.00\$ à 590.00\$
Glace	662.00\$
Duo (mural-glace)	801.00\$
Trio (mural-glace-zamboni)	1 094.00\$ à 1 359.00\$

### 3. ACTIVITÉS ESTIVALES EXTÉRIEURES

#### A) Camp de jour

Le camp de jour s'étale sur une période de sept semaines du lundi au vendredi. Un service de garde est également disponible le matin et le soir. Le coût de l'inscription inclut les frais de transport lors des sorties organisées. Inscription à la semaine seulement

TARIFICATION	
<b>RÉSIDENTS</b>	
Rabais famille 5\$ par semaine par enfant à partir du 2 <sup>e</sup> enfant (camp seulement)	
<b>Semaine 1 et 2 (4 jours)</b>	
Camp de jour à la semaine	44.00\$
Service de garde	24.00\$
<b>Semaine 3 à 7</b>	
Camp de jour à la semaine	55.00\$
Service de garde	30.00\$
<b>NON RÉSIDENTS</b>	
<b>Semaine 1 et 2 (4 jours)</b>	
Camp de jour à la semaine	68.00\$
Service de garde	44.00\$
<b>Semaine 3 à 7</b>	
Camp de jour à la semaine	85.00\$
Service de garde	55.00\$

#### B) Initiation et cours de soccer et de balle molle

L'initiation et les cours de soccer et de balle molle sont offerts par la Municipalité.

#### C) Location de la scène

	Tarification
Prix régulier.	900.00\$ par jour
OBNL.	500.00\$ par jour

Exception du Comité des fêtes = Gratuit

#### D) Location terrain de balle

##### 1. Ligues adultes régulières (3 fois/semaine par équipe)

	Tarification
Par équipe avec éclairage	325.00\$

Les lumières fermeront automatiquement à 23h30.

**2. Tournoi adulte (3 jours) pour toutes les équipes du tournoi**

	<b>Tarification</b>
Par équipe avec éclairage.	100.00 \$

**À noter que les taxes applicables sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés**

**À noter également que les montants ci-haut mentionnés seront indexés annuellement selon l'indice de prix à la consommation du mois de novembre de chaque année (IPC de Statistique Canada pour la province de Québec).**

*(L'annexe C est modifiée par les règlements numéros 169-2, 169-3 et 169-4, 169-6, 169-7 et 169-8)*



**ANNEXE D**  
**FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES**

**Disposition générales – Finances**

**1- DIVERS**

Les biens et services suivants sont vendus ou fournis selon le cas, aux prix indiqués, pour chaque item.

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Épinglette	5,00 \$	chacun
Frais pour chèque de correction émis à la demande du contribuable – versement par erreur à la municipalité	15.00 \$	chacun

**2- LOCATIONS**

Salles de l'hôtel de ville 125, 12 <sup>e</sup> Rue	75.00 \$/jour
	50.00 \$½ journée

## ANNEXE E

### URBANISME

#### Disposition générales – Finances

##### 1- Lotissement

Lots construisibles	75\$/lot
Lots non construisible	30\$/lot
Frais pour fins de parc (lotissement de plus de 5 lots)	5% de la valeur du terrain à être loti
Rue	30\$/lot
Annulation, correction ou remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non	30\$
Ajout d'un numéro de lot omis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots	30\$
Identification cadastrale d'une terrain déjà construit et adjacent à une rue existante, n'entraînant aucune modification des dimensions et de la superficie du terrain	30\$
Nouvelle identification cadastrale d'un terrain déjà construit dont les limites ont été modifiées dans la mesure où l'opération cadastrale ne crée pas un nouveau lot à bâtir	30\$
Installation d'une roulotte sur terrain construit	50\$/mois
Installation d'une roulotte sur terrain vacant	50\$
Abattage d'arbres en bande riveraine	15\$
Autres	15\$
Arrosage	Gratuit

(Modifié par le règlement numéro 169-1)

##### 2- Permis de construction

Travaux	Résidentiel	Commercial, industriel, agricole, institutionnel ou autres
Nouvelle construction et agrandissement	50\$ par unité de logement	100\$
Transformations, rénovations	25\$	50\$
Construction, transformation d'un bâtiment accessoire (dépendance)	25\$	50\$
Piscine	25\$	50\$
Installation septique	50\$	100\$
Captage des eaux	50\$	100\$
Aménagement d'un système de géothermie	50\$	100\$
Renouvellement d'un permis	½ du prix du permis initial	½ du prix du permis initial
Vérification droits acquis		250\$

(Modifié par le règlement numéro 169-1)

### 3- Certificat d'autorisation

Changement d'usage	15\$
Installation d'une roulotte	15\$
Déplacement d'un bâtiment	15\$
Démolition en tout ou en partie d'une construction	15\$
Installation d'un usage ou d'un bâtiment temporaire par période autorisé	15\$
Travaux sur la rive ou le littoral	50\$
Travaux de revitalisation de la rive	Gratuit
Excavation, remblai, déblai, abattage d'arbre ou la réalisation d'un bassin d'eau ou d'un lac artificiel	15\$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	15\$
Construction de clôture ou de muret	15\$
Plantation d'une haie	Gratuit
Exploitation d'un chenil	250\$/an
Vente de garage	Gratuit

(Modifié par le règlement numéro 169-1 et 169-6)

### 4- Modifications administratives

Demande de dérogation mineure	300\$	
Demande de démolition d'un immeuble patrimonial	300\$	
Demande de modification aux règlements de zonage	1 500\$	100\$ au dépôt de la demande
		1 400\$ une fois la demande approuvé

(Modifié par les règlements numéros 169-3 et 169-5)

### 5- Animaux (chiens et chats)

#### Chats

Médaille	18.00\$
Remplacement de médaille	12.00\$
Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
Frais de capture et transport	135.00\$
Prise en charge et pension	155.00\$
Refuge 2 <sup>e</sup> chance ou euthanasie	90.00\$

#### Chiens

Médaille	30.00\$
Remplacement de médaille	12.00\$
Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
Frais de capture et transport	130.00\$
Prise en charge et pension trois (3) jours inclus	350.00\$
Refuge 2 <sup>e</sup> chance ou euthanasie	230.00\$

#### Chiens potentiellement dangereux

Frais de capture et transport	130.00\$
Prise en charge	120.00\$
Pension dix (10) jours minimum	400.00\$
Refuge 2 <sup>e</sup> chance ou euthanasie	230.00\$
Comportementaliste canin	130.00\$
Éducateur canin	130.00\$
Vétérinaire	130.00\$

(Modifié par les règlements numéros 169-1, 169-5, 169-7)

**\*À noter que les taxes applicables sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.**

**6- Autres**

Numéro civique	38\$
Poteau d'identification de rues privées	900\$
Déclaration de travaux	Gratuit

*(Modifié par les règlements numéros 169-3 et 169-5)*